année universitaire 2019 - 2020

Unité de Formation et de Recherche

des SCIENCES de SANTÉ

Livret de Rentrée

PACES

PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE aux ÉTUDES de SANTÉ

MÉDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE, MAÏEUTIQUE, MÉTIERS DE LA RÉÉDUCATION

UFR SCIENCES DE SANTÉ DIJON

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

UFR DES SCIENCES DE SANTÉ DIJON PACES

DATE DE RENTRÉE : **02/09/2019**

Sommaire

	PAGES
CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES, PHARMACEUTIQUES & autres FILIÈRES de SANTÉ	**2-4**
CALENDRIER UNIVERSITAIRE	**5**
RÉFÉRENTIEL PACES	**6-10**
SERVICES NUMÉRIQUES	**11-12**
ORGANISATION DE LA PACES	**13-14**
NOTATION	**15**
DESCRIPTIF des Unités d'Enseignement	**16-28**
TUTORAT & Associations	**29**
RÈGLEMENT intérieur	**30**
RÈGLEMENT CONCOURS	**31**
CHARTE DES EXAMENS	**32**
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	**33**
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE	**34**

ACCUEIL SCOLARITÉ PACES
BUREAU R06

de **9h30** à **12h30** et de **13h30** à **17h**

Tél : 03 80 39 33 08 ou 03 80 39 33 09

La scolarité est fermée au public

TOUS LES MERCREDIS matins

Boîte mail spécifique **PACES :** ufrsante-paces@u-bourgogne.fr

CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES

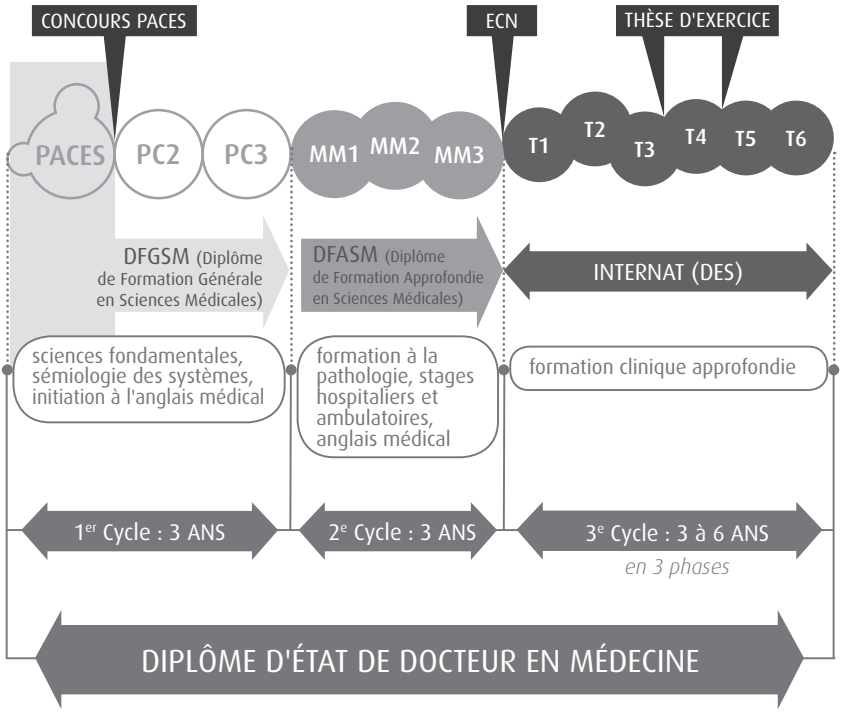

PACES

La **Première Année Commune aux Études de Santé** propose un véritable choix de carrière.
7 métiers sont accessibles par des cursus plus ou moins longs, au delà de la PACES : **Médecine** (8 à 11 ANS), **Pharmacie** (5 ou 8 ANS), **Odontologie** (5 ANS), **Maïeutique** (4 ANS), **Masso-Kinésithérapie** (4 ANS), **Ergothérapie** (3 ANS), **Psychomotricité** (3 ANS).

MM1 MM2

Les **première** et **deuxième années de deuxième cycle** proposent une alternance de sept semaines de cours théoriques et de stages hospitaliers à temps plein.

MM3

La **troisième année de deuxième cycle** propose un enseignement théorique et des stages hospitaliers à mi-temps. À l'issue de celle-ci, les étudiants se présentent aux Épreuves Classantes Nationales (ECN).

T

Le **diplôme de docteur en Médecine** ne peut être délivré qu'aux candidats ayant à la fois soutenu avec succès leur thèse et obtenu le Diplôme d'Études Spécialisées (DES).

CURSUS DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

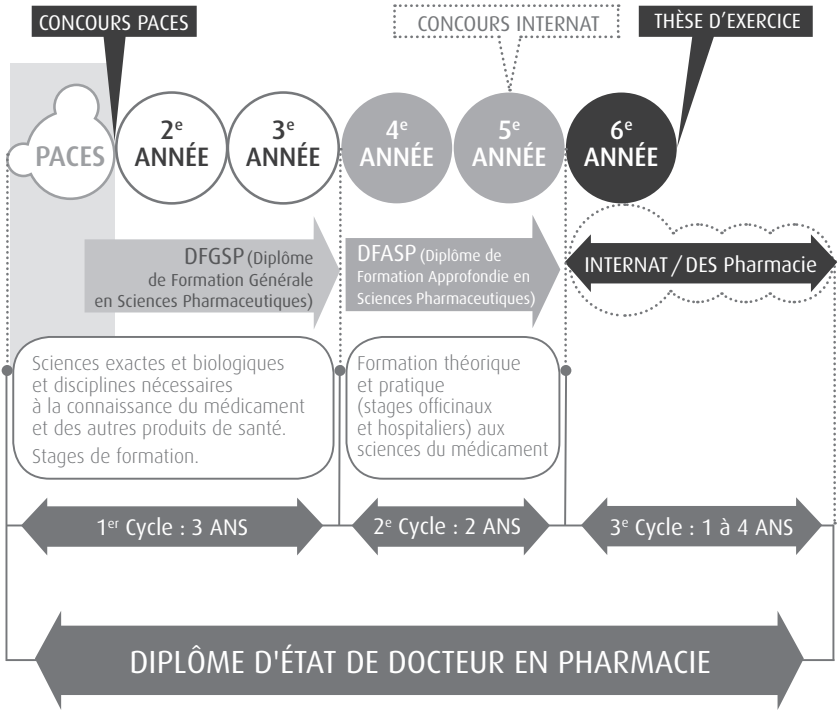

PACES

La **Première Année Commune aux Études de Santé** propose un véritable choix de carrière.
7 métiers sont accessibles par des cursus plus ou moins longs, au delà de la PACES : **Médecine** (8 à 10 ANS), **Pharmacie** (5 ou 8 ANS), **Odontologie** (5 ANS), **Maïeutique** (4 ANS), **Masso-Kinésithérapie** (4 ANS), **Ergothérapie** (3 ANS), **Psychomotricité** (3 ANS).

4e ANNÉE 5e ANNÉE

À partir du deuxième semestre de la quatrième année, une spécialisation, cumulant une formation théorique et des stages professionnels, permet une orientation vers les parcours officine, industrie ou internat.

6e ANNÉE et +

Le diplôme de docteur en pharmacie est délivré aux candidats ayant soutenu avec succès leur thèse ou obtenu le Diplôme d'Études Spécialisées (DES).

Le **concours d'internat** (facultatif) se passe au cours de la cinquième année. Il ouvre à la profession de biologiste médical, de pharmacien hospitalier ou de l'industrie pharmaceutique ainsi qu'aux carrières de l'enseignement et de la recherche.

En fin d'internat, la soutenance du mémoire de DES peut tenir lieu de thèse pour l'obtention du diplôme de Docteur en Pharmacie.

CURSUS *des autres filières de santé*

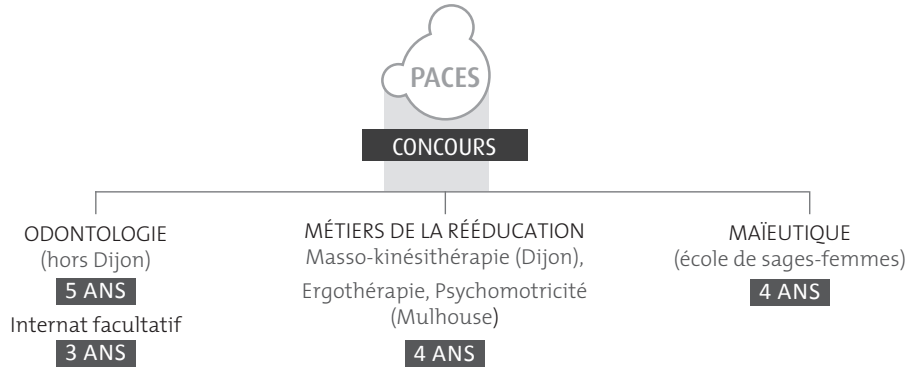

études odontologiques

Un stage d'initiation aux soins infirmiers est obligatoire avant la 2e année.
Les 5 années post PACES s'effectuent dans une des UFR d'Odontologie habilitées à recevoir des étudiants de Dijon :

NANCY	Faculté d'odontologie de Lorraine Campus Brabois Santé 7 avenue de la Haye - BP 20199 54505 VANDOEUVRE LES NANCY Cedex - **03 72 74 67 68**
LYON	Faculté d'odontologie de Lyon 11, rue Guillaume Paradin 69 008 LYON - **04 78 77 10 67**
STRASBOURG	Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg 8 rue Ste Elisabeth- 67 000 STRASBOURG - **03 68 85 39 06 /08 /09**
CLERMONT-FERRAND	UFR d'odontologie de Clermont-Ferrand 2 rue de Braga 63 100 CLERMONT-FERRAND - **04 73 17 73 02**

études de maïeutique

Les 4 années post PACES s'effectuent à : École de sages-femmes *(avec inscriptions en Médecine)*.
2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 77908
21 079 DIJON Cedex **03 80 29 36 23**

études de masso-kinésithérapie

Les 3 années post PACES s'effectuent à : IFMK Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
6B chemin de Cromois - 21 000 DIJON - **03 80 65 84 00**
Coût de la formation en 2019-20 : 5 850 € pour la 1ère année
(5 400 € pour la 2e et 3e année, 2 700 € pour la 4e année)

études d'ergothérapie et psychomotricité

Les 3 années post PACES s'effectuent à : Institut Interrégional de Formation en Ergothérapie et Psychomotricité - Institut de Formation aux métiers de la Santé - 2 rue du docteur Léon Mangeney
68 100 MULHOUSE - **03 89 64 82 60**

Calendrier universitaire [sous réserve]

Tutorat / PRÉ-RENTRÉE 1er SEMESTRE
Du mardi 27 août au samedi 31 août 2019

DÉBUT DES COURS / RÉUNION 1er SEMESTRE
Lundi 2 septembre 2019 à 9 h

FIN DES COURS 1er SEMESTRE
Vendredi 29 novembre 2019

RÉVISIONS 1er SEMESTRE
Du 30 novembre au 8 décembre 2019

1ère PARTIE DES CONCOURS
Lundi 9 et mardi 10 décembre 2019
Recomposition éventuelle, le 13 décembre 2019

RÉSULTATS 1er SEMESTRE
Mercredi 8 janvier 2020 *(fin de matinée)*

INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES
Du jeudi 9 au jeudi 16 janvier 2020

Tutorat / PRÉ-RENTRÉE 2e SEMESTRE
Du jeudi 9 au vendredi 10 janvier 2020

RÉUNION POUR RÉORIENTATION
en cas d'exclusion en fin de 1er SEMESTRE
Vendredi 10 janvier 2020 de 10h à 12h
(amphi Bataillon)

CONSULTATION DES COPIES
du 1er SEMESTRE
Date déterminée ultérieurement

REPRISE DES COURS
Lundi 13 janvier 2020 à 8 h

RÉUNION POUR RÉORIENTATION
en cas d'échec en fin de 2e SEMESTRE
Lundi 13 janvier 2020
de 11 h à 12 h 30 (Mme Lemaire, réunion d'information relative à la réforme de la première année)
à partir de 13h30 (Forum du TeD, salle Multiplex)

FIN DES COURS 2e SEMESTRE
Vendredi 10 avril 2020

RÉVISIONS 2e SEMESTRE
du 11 avril au 3 mai 2020

2e PARTIE DES CONCOURS
Du lundi 4 mai au jeudi 7 mai 2020
Recomposition éventuelle, mercredi 13 mai 2020

RÉSULTATS PROVISOIRES DES CONCOURS
jeudi 4 juin 2020 *(fin de matinée)*

CHOIX DES FILIÈRES (web)
Du jeudi 4 au mercredi 10 juin 2020 *(minuit)*

RÉSULTATS DÉFINITIFS
Jeudi 18 juin 2020 *(fin de matinée)*

CONSULTATION DES COPIES
du 2e SEMESTRE
Date déterminée ultérieurement

DISTRIBUTION RELEVÉ DE NOTES
ET AFFECTATION DE STAGES
Date déterminée ultérieurement

→ Les étudiants doivent rester disponibles et joignables jusqu'au 3 juillet 2020

CONTACTS BUREAU PACES

Accueil Scolarité / 03 80 39 33 09 **ou** 03 80 39 33 08
Organisation des concours / 03 80 39 32 96
ufrsante-paces@u-bourgogne.fr

DIRECTION DES ÉTUDES

Shaliha BÉCHOUA
shaliha.bechoua@u-bourgogne.fr
(uniquement les après-midis et sur rdv au bureau 362, bâtiment B1)

- Accueil des étudiants
- Référent handicap

Stéphanie LEMAIRE
stephanie.lemaire@u-bourgogne.fr
(uniquement sur rdv au bureau 362, bâtiment B1)

- Responsable universitaire du tutorat
- Réorientation des étudiants

*Toute information communiquée dans ce livret est susceptible d'être modifiée par le comité de pilotage. Pensez à consulter régulièrement le site web de l'UFR : **sante.u-bourgogne.fr** (rubrique PACES).*

RENTRÉE 2019 | 2020 - référentiel de la PACES

La première année des études de santé est commune aux 5 filières : Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique et Métiers de la rééducation (Masso-kinésithérapie, Ergothérapie et Psychomotricité).

Pré-Inscriptions

Tous les élèves de terminale de l'année en cours doivent effectuer une préinscription sur le site « Parcoursup ». Tout vœu émis en PACES fait l'objet d'un conseil individualisé en orientation active.

Inscriptions

Pour être admis à s'inscrire en Première Année Commune aux Études de Santé (PACES), les candidats doivent justifier :

- soit du baccalauréat
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U. B)
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugée suffisante, conformément aux dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation
- niveau de français C1, pour les étudiants internationaux (DELF, DALF...)

[DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS pour 2019-2020 : **16 septembre 2019**]

sauf changement d'orientation *(primants inscrits dans une autre filière à l'université de Bourgogne et qui souhaitent en changer)* : **Date limite 3 octobre 2019**

Annulation d'inscription *(réorientation interne ou externe à l'Université de Bourgogne, arrêt d'études, ...)*

La date limite d'annulation de l'inscription en PACES est fixée au plus tard au **3 octobre 2019**.
Passée cette échéance, l'année universitaire sera comptabilisée comme une inscription en PACES et les droits d'inscription ne pourront plus être remboursés.
Les demandes d'annulation d'inscription en PACES doivent être formulées par écrit auprès du bureau de la scolarité PACES.

Réinscriptions

Les étudiants ne peuvent être autorisés à prendre plus de deux inscriptions en PACES, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université de Bourgogne, sur proposition du directeur de l'UFR des Sciences de Santé.
Ces dérogations ne peuvent excéder chaque année 8 % du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement en vue de l'admission en 2e année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutiques.

Numerus *Clausus*

Le nombre de places offertes en médecine, en pharmacie, en odontologie, en maïeutique et en masso-kinésithérapie est fixé chaque année par arrêté ministériel.

À titre indicatif, le nombre de places offertes pour l'année 2018-2019 était de :

MÉDECINE :	**229**	
PHARMACIE :	**82**	
ODONTOLOGIE :	**30** *(9 Clermont, 9 Nancy, 6 Lyon, 6 Strasbourg)*	
MAÏEUTIQUE :	**27**	
MASSO-KINÉSITHÉRAPIE :	**80**	
ERGOTHÉRAPIE :	**6**	*(Mulhouse)*
PSYCHOMOTRICITÉ :	**5**	*(Mulhouse)*

Organisation des enseignements

La formation dispensée au cours des deux semestres comporte 8 Unités d'Enseignements (UE) communes aux 5 filières de Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique et Métiers de la rééducation (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité). S'y ajoute durant le 2e semestre, une UE spécifique par filière, dans laquelle certains enseignements sont mutualisés entre plusieurs filières.
Pour toutes les UE du Tronc commun et pour l'UE spécifique Médecine, les cours ont lieu en vidéo-transmission.
Les étudiants sont également informés sur les différents métiers correspondant aux 5 filières et sont sensibilisés à la recherche biomédicale.

Résultats 1er semestre

Les résultats du 1er semestre, portant sur les UE 1, 2, 3A et 4, seront disponibles le mercredi **8 janvier 2020**.
Les listes affichées à l'UFR, par ordre alphabétique, comporteront uniquement les mentions "Autorisé à poursuivre au second semestre" ou "Réorienté".
Les résultats individuels détaillés (notes, classement, moyenne) seront consultables sur le site :
https://ent.u-bourgogne.fr *(onglet «Scolarité», rubrique «Résultats aux examens»)*.

Seuls les étudiants souhaitant se réorienter à l'issue du 1er semestre se verront délivrer un relevé de notes individuel. Il conviendra de le demander au service de la scolarité, bureau PACES.

Inscriptions pédagogiques

A l'issue du 1er semestre et après publication des résultats de la 1ère série d'épreuves, les étudiants choisissent l'UE ou les UE correspondant à la ou aux filières de leur choix. Ils ont la possibilité de concourir en vue d'une à 5 filières. L'inscription pédagogique aux UE spécifiques est obligatoire pour suivre les cours du 2e semestre et conditionne l'inscription aux concours correspondants.
Un étudiant qui s'est inscrit à 2 filières ou plus n'est pas dans l'obligation de composer à toutes les UE spécifiques correspondantes. Si un étudiant inscrit dans une UE spécifique ne se présente pas à chacune des épreuves constitutives de cette UE, il ne pourra pas être reçu dans la filière.

L'absence à une UE spécifique ne pénalise pas le classement dans les autres filières.

Les inscriptions se dérouleront **du jeudi 9 au jeudi 16 janvier 2020** sur internet :
https://ent.u-bourgogne.fr *(onglet «Scolarité», rubrique «Résultats aux examens»)*.

Les étudiants ayant procédé à leur inscription pédagogique seront autorisés à composer aux UE de tronc commun et uniquement à la ou aux UE spécifiques auxquelles ils sont inscrits.
Les candidats n'ayant pas effectué cette inscription dans les délais impartis seront autorisés à composer uniquement aux UE de tronc commun lors des épreuves de mai 2020.
Les listes des inscrits aux différents concours seront affichées le 20 janvier 2020 au plus tard, à l'issue de la période d'inscription. Les étudiants devront vérifier leur(s) inscription(s) et avertir le service de la scolarité en cas d'erreur matérielle dans un délai de 15 jours à compter de la date d'affichage.

Réorientation S1 / abandon

- **Durant le 1er semestre**, les abandons volontaires doivent être signalés à Mme Lemaire et par écrit auprès du bureau de la scolarité PACES.
- **A l'issue du 1er semestre** et dans la limite de 10 % du nombre d'inscrits, les étudiants les moins bien classés pourront être réorientés par décision du Président de l'Université, sur proposition d'une commission de réorientation.

Résultats provisoires
(avant choix de filières)

A l'issue des épreuves du 2e semestre *(portant sur les UE 3B, 5, 6, 7, physiologie, anatomie et les 5 UE spécifiques)*, le jury délibère et arrête 5 classements : concours Médecine, concours Pharmacie, concours Odontologie, concours Maïeutique et concours Métiers de la rééducation.
La moyenne de chaque concours est calculée en prenant en compte la note de l'ensemble des UE de tronc commun (UE1 à UE7) + celle de l'UE spécifique correspondante, chaque UE étant affectée du coefficient prévu*.

La physiologie est une épreuve commune aux filières Médecine, Métiers de la Rééducation et Maïeutique.

L'anatomie est une épreuve commune aux filières Médecine et Odontologie.

Les étudiants *ex aequo* seront départagés de la manière suivante : les UE de tronc commun + l'UE spécifique seront classées aléatoirement par tirage au sort (effectué après les épreuves, en présence d'un étudiant élu au Conseil de l'UFR). Les étudiants de même rang seront départagés en prenant en compte la note de l'UE classée en 1er, puis s'il subsiste une égalité la note de l'UE suivante, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les étudiants soient départagés.

Les résultats provisoires seront affichés le jeudi 4 juin 2020 *(fin de matinée)*.

Les listes, affichées à l'UFR par ordre alphabétique, comporteront uniquement les mentions "admis avant choix", "liste complémentaire", "ajourné" ou "réorienté".
Les résultats individuels détaillés (notes, classement, moyenne) seront consultables sur le site :

https://ent.u-bourgogne.fr *(onglet «Scolarité», rubrique «Résultats aux examens»)*.

Aucun relevé de notes provisoire ne sera édité. Les étudiants classés en rang utile auront un résultat «Admis avant choix».
Les *n* étudiants suivants auront un résultat «Liste complémentaire», *n* variant selon les concours. Les derniers auront un résultat «ajourné» et ne participeront pas au choix préférentiel des filières.

Choix préférentiel des filières

Seuls les candidats ayant un résultat provisoire «Admis avant choix» ou «Liste complémentaire» participeront au choix préférentiel des filières. Une application informatique traitera automatiquement et simultanément les choix des étudiants dans tous les concours, dans le respect des règles du numerus clausus.

Pour des raisons pratiques, le concours d'Odontologie sera décliné en 4 possibilités (Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg et Nancy) et le concours Métiers de la Rééducation en 3 possibilités (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité).

Ainsi, un étudiant qui serait inscrit aux 5 UE spécifiques et qui serait classé en rang utile dans tous les concours devrait classer par ordre de préférence les 10 filières suivantes :

Concours Médecine
Concours Masso-Kinésithérapie
Concours Ergothérapie
Concours Psychomotricité
Concours Pharmacie
Concours Maïeutique
Concours Odontologie Clermont-Ferrand
Concours Odontologie Strasbourg
Concours Odontologie Nancy
Concours Odontologie Lyon

Les candidats concernés devront impérativement hiérarchiser leurs vœux, du jeudi 4 au mercredi 10 juin 2020 minuit sur internet :

https://ent.u-bourgogne.fr *(onglet «Scolarité», rubrique «Choix de filières»)*.

Cette étape est INDISPENSABLE. Un étudiant qui n'effectuerait pas cette opération pendant la période indiquée serait déclaré en «abandon» sur toutes les filières où il était «Admis Avant CHoix» (AACH) ou «Liste Complémentaire» (LC).

**cf. p13 et 14*

Résultats définitifs

Les résultats d'affectation seront validés définitivement et publiés le jeudi 18 juin 2020

Les listes, affichées à la Faculté par ordre alphabétique, comporteront uniquement les mentions "admis", "ajourné", "exclu des études de santé", "désistement" ou "réorienté".
Les résultats individuels détaillés seront consultables sur le site :

https://ent.u-bourgogne.fr *(onglet «Scolarité», rubrique «Résultats aux examens»)*.

Un relevé de notes reprenant l'ensemble des UE de tronc commun + les UE spécifiques ainsi que l'affectation définitive sera remis et distribué fin juin 2020 *(la date vous sera communiquée ultérieurement)*.

Information sur les crédits ECTS

(Système Européen de Transfert de Crédits)

- Pour chaque UE (1er et 2e semestre), l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 entraîne un résultat «admis» et l'attribution des ECTS correspondants.
  Ces crédits sont utilisables UNIQUEMENT dans le cadre d'une RÉORIENTATION UNIVERSITAIRE dans une formation autre que la PACES.
- Un étudiant doublant la PACES ultérieurement devra passer à nouveau l'ensemble des épreuves des 1er et 2e semestres et ne conservera le bénéfice d'aucune note.

Réorientation S2

- **A l'issue du 2e semestre**, les étudiants classés au-delà du rang 1000 pourront être réorientés vers d'autres formations universitaires par décision du Président de l'Université, sur proposition d'une commission de réorientation. Pour ce classement, seuls les résultats obtenus aux UE communes sont pris en compte *(moyenne des 8 UE communes affectées de leur coefficient)*.

Triplements

En l'état actuel de la législation, **les étudiants ayant bénéficié d'AU MOINS 2 INSCRIPTIONS** en PACES, et justifiant de circonstances exceptionnelles au cours de 2 incriptions précédentes, peuvent être admis à tripler par décision du Président de l'université prise sur proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Santé de Dijon.

À toutes fins utiles, nous vous rappelons que l'ensemble des dispositions portées dans ce livret correspond à la réglementation en vigueur. Nous vous invitons à suivre le développement de la réforme de la Première Année Commune aux Etudes de Santé pour en connaître son évolution, en particulier concernant les conditions de redoublement et de triplement.

RÉUNIONS D'INFORMATION

Plusieurs réunions importantes auront lieu fin juin-début juillet : informations sur les études, les modules optionnels et UE obligatoires (médecine/pharmacie), stages en soins infirmiers obligatoires (médecine/odontologie).

La présence à ces réunions est OBLIGATOIRE pour tous les étudiants concernés.

Les étudiants admis doivent rester disponibles jusqu'au 3 juillet 2020.

Des précisions sur ces réunions vous seront communiquées au cours du second semestre.

Médecine - Odontologie

STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS *(Arrêté du 18 mars 1992 modifié)*

Avant le début de la 2e année, les étudiants doivent obligatoirement effectuer un stage d'initiation aux soins infirmiers d'une durée de 3 semaines dans un établissement hospitalier de la région. L'affectation en stage est fonction du rang de classement au concours.
Les étudiants reçus dans la 1ère moitié effectuent leur stage en juillet, ceux de la seconde moitié en août.

Les étudiants doivent être disponibles à ces périodes.

Pharmacie

STAGE DE DÉCOUVERTE DE PHARMACIE *(Arrêté du 14 août 2003)*

Avant le début de la 2e année, les étudiants peuvent effectuer un stage de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé d'une durée de 1 semaine à 1 mois. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous renseigner à la Scolarité Pharmacie.

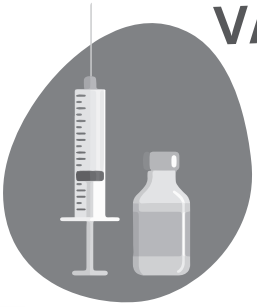

VACCINATIONS

Tout étudiant en PACES doit être à jour des vaccinations suivantes et ce avant la 2e session du concours :

- Tubertest récent (- de 6 mois)
- DTPC (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche) + 2 rappels
- Vaccin Hépatite B contrôlé par une sérologie anticorps anti-HBS (2 mois après la 3e injection)
- ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) *vivement recommandé*

Conformément à l'article L3111-4, en l'absence de vaccins à jour, les étudiants ne pourront pas réaliser leur stage en soins infirmiers et ne pourront valider leur année.

Pour tous renseignements :

CPSU (Centre de Prévention et de Santé Universitaire)
6A rue du Recteur Bouchard
21 000 Dijon
03 80 39 51 53

Plus d'infos sur
https://ub-link.u-bourgogne.fr/mon-quotidien/me-soigner.html

Une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond à une inaptitude à une orientation vers les professions médicales ou para-médicales.

Les **Services Numériques** pour les étudiants

L'université de Bourgogne met à la disposition des étudiants un Environnement Numérique de Travail.

Votre **CARTE D'ÉTUDIANT EUROPÉENNE**
PASS' UBFC

justifie de votre qualité d'étudiant et de votre présence sur le campus et contient les détails de votre inscription à l'Université.

Utilisable dans les restaurants universitaires (CROUS).
A chaque rentrée universitaire, après votre inscription administrative vous devez passer au Service Scolarité pour faire apposer l'hologramme sécurisé indiquant l'année universitaire en cours.

En cas de dégradation, perte ou vol, vous devez le signaler immédiatement à la scolarité.
En cas de vol, une nouvelle carte vous sera attribuée contre la remise d'une déclaration de vol. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte est payant.

COMPTE INFORMATIQUE - ENT

Dès votre inscription à l'université de Bourgogne, vous disposez d'un compte ENT vous permettant de bénéficier de tout l'environnement numérique mis à votre disposition :
Messagerie, accès aux salles d'enseignement et libre-accès informatisées au réseau WiFi «UNIVERSITE».

Ce compte est constitué d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.
Notez et conservez-les précieusement, ils vous serviront tout au long de votre cursus universitaire et vous seront indispensables pour :

- l'impression de certificats de scolarité,
- l'inscription pédagogique aux concours PACES,
- la consultation de vos résultats d'examens,
- la saisie des choix de filières PACES,
- la consultation des mises à jour de l'emploi du temps (rubrique "Emploi du temps" du menu "Bureau" de l'ENT)

Le service scolarité vous enverra des informations très importantes sur votre boîte aux lettres électronique universitaire. Consultez-la régulièrement.
En cas de perte de vos identifiants, rendez-vous sur :
http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/mes-services-en-ligne.html

PAGE WEB *dédiée à la PACES sur le site de l'UFR*

Retrouvez-nous sur : **http://sante.u-bourgogne.fr** et sur **www.facebook.com/sante.uB**

Vous pouvez également télécharger le guide complet des services numériques aux étudiants de l'Université, sur la page d'accueil de l'ENT : **https://ent.u-bourgogne.fr**

l'UFR des Sciences de Santé est sur **facebook**.

Accès aux**Technologies de l'Information**

Des salles informatiques libre-accès sont disponibles aux emplacements suivants :
BU Sciences de Santé, BU Sciences Eco et Maison de l'Etudiant.

Zone **WiFi** située dans le grand hall de l'UFR, côté BU.

... et borne carte multiservices

La borne carte multiservices située à côté de la BU Sciences de Santé vous permet d'accéder à votre **messagerie électronique universitaire**, à l'**ENT**.

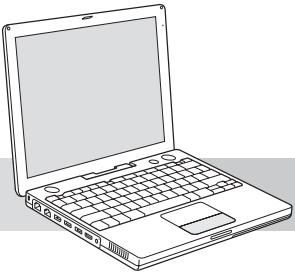

ORGANISATION de la PACES

Arrêté du 28 octobre 2009 (JO du 17 novembre 2009)

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

UE : Unité d'Enseignement
M : Médecine
Ma : Maïeutique

CM : Cours Magistraux
PH : Pharmacie
MR : Métiers de la rééducation

ED : Études dirigées
OD : Odontologie

ECTS : European Credit Transfer System
QCM : Question à Choix Multiples

Type éval : Type d'Evaluation
QRC : Question Rédactionnelle Courte

Cœff : Cœfficient

SEMESTRE 1 *(13 semaines de cours + 1 semaine de révisions, à compter du 2 septembre 2019)*

		CM	ED	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL	CŒFF.	DURÉE de L'ÉPREUVE
UE1	Atomes, Biomolécules, Génome, Bioénergétique, Métabolisme	79,5 h	12 h	91,5 h	10	QCM	10	2 h
UE2	La cellule et les tissus	90 h	/	90 h	10	QCM	10	2 h
UE3A	Organisation des appareils et systèmes (1) : méthodes d'étude, bases physiques des méthodes d'exploration	48 h	7,5 h	55,5 h	6	QCM	6	1 h 15
UE4	Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé	30 h	7,5 h	37,5 h	4	QCM	4	1 h

SEMESTRE 2 *(13 semaines de cours + 1 semaine de révisions, à compter du 13 janvier 2020)*

		CM	ED	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL	CŒFF.	DURÉE de L'ÉPREUVE
UE3B	Organisation des appareils et systèmes (1) : méthodes d'étude, aspects fonctionnels	31,5 h	6 h	37,5 h	4	QCM	4	1 h
UE5	Organisation des appareils et systèmes (2) : aspects morphologiques et fonctionnels	38 h	/	38 h	4	QCM	4	1 h
UE6	Initiation à la connaissance du médicament	36 h	/	36 h	4	QCM	4	1 h

UE7	CM	ED	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL	CŒFF.	DURÉE de L'ÉPREUVE
Santé, Société, Humanité	57 h	15 h	72 h	8	QCM & QRC	8	Anglais : 45 min SSH : 45 min

QRC Anglais médical (cœff. 0,2) ; QCM autres thématiques (cœff. 0,8)

UE SPÉCIFIQUE	CM	ED	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL	CŒFF.	DURÉE de L'ÉPREUVE
MÉDECINE	49,5 h	/	49,5 h	10	QCM	20	30 min Médecine + 30 min Physiologie + 30 min Anatomie

dont 15 h mutualisées avec MR et Ma / 4,5 h avec Ma / 12 h avec MR / 15 h avec OD.
Épreuve Spé. Médecine coef. 1, physiologie coef. 1, anatomie coef. 1

UE SPÉCIFIQUE	CM	ED	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL	CŒFF.	DURÉE de L'ÉPREUVE
ODONTOLOGIE	49,5 h	/	49,5 h	10	QCM	20	1 h + 30 min Anatomie

dont 15 h mutualisées avec PH et 15 h avec M
Épreuve Spé. odontologie coef. 2, anatomie coef. 1

UE SPÉCIFIQUE	CM	ED	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL	CŒFF.	DURÉE de L'ÉPREUVE
MAÏEUTIQUE	49,5 h	/	49,5 h	10	QCM	20	1 h + 30 min Physiologie

dont 15 h mutualisées avec M et MR / 4,5 h avec M
Épreuve Spé. maïeutique coef. 2, physiologie coef. 1

UE SPÉCIFIQUE	CM	ED	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL	CŒFF.	DURÉE de L'ÉPREUVE
PHARMACIE	45 h	4,5 h	49,5 h	10	QCM	20	1 h 30

dont 15 h mutualisées avec OD

UE SPÉCIFIQUE	CM	ED	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL	CŒFF.	DURÉE de L'ÉPREUVE
MÉTIERS DE LA RÉÉDUCATION	49,5 h	/	49,5 h	10	QCM	20	1 h + 30 min Physiologie

dont 15 h mutualisées avec M et Ma / 12 h avec M
Épreuve Spé. métiers de la rééducation coef. 2, physiologie coef. 1

La première partie du concours a lieu **les 9 et 10 décembre 2019** et porte sur les UE du tronc commun enseignées au cours du 1er semestre (UE 1, 2, 3A, 4).

La seconde partie du concours a lieu **du 4 au 7 mai 2020** et porte sur les UE du tronc commun (UE 3B, 5, 6 et 7) ainsi que sur les UE spécifiques enseignées au cours du 2e semestre.
Ces UE spécifiques correspondent à la ou aux filières choisies par les étudiants (un étudiant pourra concourir pour une ou plusieurs filières).

NOTATION

Le contrôle des connaissances de la PACES s'effectue sous forme de QCM *(sauf pour l'épreuve rédactionnelle d'anglais)*.

1/ Deux systèmes de notations sont possibles : stricte ou clémente

Le jury décide, au moment de la délibération, laquelle sera mise en oeuvre. Dans le cas d'une notation clémente, le principe de concordance sera appliqué *(voir schéma ci-dessous)*.

	QUESTION				
	A	B	C	D	E
Réponses attendues		X		X	
Si un étudiant coche		X		X	

alors toutes les réponses concordent et il obtient 1point

Si un étudiant coche	X	X		X	

☹

*il y a discordance sur la **réponse A**, il n'obtient que 0,5 pts*

Si un étudiant coche				X	

☹

*il y a discordance sur la **réponse B**, il n'obtient que 0,5 pts*

Si un étudiant coche	X	X	X	X	

☹ ☹

*il y a discordance sur la **réponse A et C**, il obtient 0 pts*

Attention : Si aucune case n'est cochée, le nombre de points attribué à la question sera toujours égal à zéro.

2/ Ligne de repentance

Les étudiants ont à disposition pour chaque QCM deux lignes.

CORRECTEUR INTERDIT !

• Si seule la première ligne est remplie, elle est seule prise en compte, lors du comptage des points.

	A	B	C	D	E	
1		X		X		←

• Si vous avez commis une erreur sur la première ligne, vous pouvez utiliser la seconde ligne appelée "ligne de repentance" qui seule sera prise en compte.

	A	B	C	D	E	
1		X		X		
		X			X	←

UE1

Atomes, Biomolécules, Génome, Bioénergétique, Métabolisme

crédits ECTS :	10
DURÉE :	79,5 h CM et 12 h ED soit 91,5 h

PROGRAMME

1. **CHIMIE**
   - **L'atome :** Classification périodique des éléments, représentation et configuration électronique, structure du noyau atomique, liaisons entre atomes et notions d'isomérie
   - **Descriptions des fonctions chimiques simples :** Chaînes hydrocarbonées, fonctions hydroxyles, amines, aldéhydes et cétones, acides carboxyliques et dérivés
   - **Principales réactions entre fonctions chimiques en biologie :** Réactions d'oxydo-réduction, descriptions des principaux mécanismes réactionnels, exemples de réactions de fonctions chimiques des molécules biologiques

2. **BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE**
   - Acides aminés et dérivés
   - Peptides et protéines
   - Enzymes, co-enzymes et vitamines
   - Nucléotides et bioénergétique
   - Glucides et vue d'ensemble du métabolisme glucidique
   - Lipides et vue d'ensemble du métabolisme lipidique
   - Les acides nucléiques

COMPETENCES ACQUISES

Acquisitions des fondamentaux en chimie et biochimie

RESPONSABLES D. Masson, C. Gros

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS

CHIMIE : N. Desbois, C. Gros

BIOCHIMIE : L. Duvillard, P. Faure, S. Gambert, J-M. Heydel, S. Lemaire, D. Masson, F. Neiers

UE2 La cellule et les tissus

crédits ECTS :	10
DURÉE :	90 h CM

PROGRAMME

1. Structure et fonction de la cellule

- Généralités sur la cellule
- Membrane plasmique et transport transmembranaire
- Système endomembranaire et trafic intracellulaire
- Cytosquelette
- Mitochondries
- Peroxysomes
- Jonctions intercellulaires
- Structure et organisation fonctionnelle du noyau
- Chromosome et caryotype

2. Structure et fonction des tissus

- Organisation du corps humain : de la cellule aux différents systèmes de l'organisme, homéostasie
- Tissu épithélial dont endothélium capillaire
- Tissu conjonctif proprement dit et spécialisé
- Tissu musculaire : lisse, cardiaque, squelettique
- Tissu nerveux
- Potentiel d'action

3. Communication intercellulaire

- Récepteurs (membranaires et intracellulaires) et médiateurs (neuromédiateur, hormone, autacoïde)
- Jonctions à trous
- Signaux intracellulaires déclenchés par les molécules d'adhésion (communication matrice extracellulaire/cellule)
- Division, prolifération-différenciation apoptose
- Migration, domiciliation

4. Méthodes d'études des cellules et des tissus

- Fractionnement tissulaire et cellulaire
- Culture cellulaire
- Études fonctionnelles sur modèles cellulaires
- Cellules souches embryonnaire et adulte introduction à la thérapie cellulaire
- Microscopie et technique de marquage tissulaire et cellulaire

5. Biologie de la reproduction

- Gamétogénèse et fécondation

6. Embryologie des 4 premières semaines

COMPETENCES ACQUISES

Acquisition du socle de connaissances nécessaires à la compréhension

- du fonctionnement physiologique et pathologique de l'organisme
- des cibles des médicaments
- de la grossesse physiologique et pathologique

RESPONSABLES A. Tessier, G. Jego

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS

S. Béchoua, P. Callier, P. Fauque, G. Jego, C. Marie, C. Philippe, E. Sapin, A. Tessier

UE3A

Organisation des appareils et systèmes (1) : Méthodes d'étude. Bases physiques des méthodes d'exploration

crédits ECTS :	6
DURÉE :	48 h CM - 7,5 h ED soit 55,5 h

PROGRAMME

1. Etats de la matière et leur caractérisation

- Liquides, gaz, solutions
- Changements d'état, pression de vapeur

2. Electricité et Méthodes d'étude en électrophysiologie

- Notions de base : forces, énergie, potentiel
- Electrostatique, électrocinétique et dipôle électrique. Techniques de mesure des potentiels électriques tels que les potentiels imposés, l'électrophorèse, l'électrocardiogramme
- Principe du cyclotron, du microscope électronique, du spectromètre de masse
- Accidents de l'électricité
- Circuits électriques, électrodes, capteurs et traîtement des signaux

3. Circulation des fluides physiologiques

- Mécanique des fluides
- Tension superficielle. Propriétés des parois vasculaires
- Propriétés dynamiques : fluides parfaits, fluides réels, viscosité
- Applications à l'hémodynamique et au travail mécanique du cœur
- Mesure des débits sanguins
- Echanges thermiques et Thermo-régulation
- Ultrasons

4. Transports membranaires

- Rappel sur le potentiel chimique et électrochimique
- Propriétés colligatives : osmose, cryométrie, ébulliométrie
- Caractérisation du milieu intérieur et des espaces hydriques
- Perméabilité, loi de Fick, filtration
- Relation de Nernst, équilibre de Donnan, potentiels de membrane
- Mobilité ionique, conductivité
- Transport passif, facilité et actif
- Canaux ioniques et potentiels d'action

5. Optique

- Nature et propriétés de la lumière : dualité ondes-particules
- Lois de propagation, diffusion et diffraction de la lumière
- Bases sur le rayonnement Laser
- Spectrométries optiques, oxymétrie de pouls
- Optique géométrique

COMPETENCES ACQUISES

- Comprendre les différents états de la matière et leurs transformations
- Utiliser des connaissances de physique pour comprendre les bases de certains phénomènes physiologiques : circulation sanguine et échanges de l'eau, des solutés et des ions à travers les membranes.
- Comprendre l'optique géométrique, le dioptre sphérique, les lentilles, le principe de la microscopie optique et électronique.
- Comprendre les notions d'électricité nécessaires, leurs usages en médecine et en biologie. Comprendre les risques de l'électricité
- Etre capable d'appliquer les notions acquises à des exemples
- Maîtriser les approximations de calcul permettant des approches quantitatives sans calculatrice

RESPONSABLES F. Vienney, P. Walker

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS A. Cochet, F. Vienney, A. Lalande

UE3B

Organisation des appareils et systèmes (1) : Méthodes d'étude. Aspects fonctionnels

crédits ECTS :	4
DURÉE :	31,5 h CM - 6 h ED soit 37,5 h

PROGRAMME

1. pH et Equilibre acido-basique

- Définition, Mesure du pH, Courbes de titration
- Effet tampon, tampons ouverts et fermés
- Applications au diagramme de Davenport
- Introduction aux anomalies de l'équilibre acido-basique

2. Rayonnements électromagnétiques non ionisants

- Bases : magnétostatique et ondes électro-magnétiques
- Radiofréquences et leur utilisation
- Bases physiques de la RMN

3. Rayons X et gamma

- Nature et propriétés
- Interaction avec la matière : effet photo-électrique, diffusions, matérialisation
- Interactions avec la matière vivante : base de la dosimétrie et radioprotection
- Base de l'imagerie par rayons X

4. Rayonnements particulaires

- Principales caractéristiques des rayonne-ments $\propto$ et β
- Utilisations thérapeutiques
- Particularités dosimétriques et de radioprotection
- Bases de la médecine nucléaire

COMPETENCES ACQUISES

- Comprendre le pH et sa régulation
- Comprendre la nature des rayonnements et leurs interactions avec la matière. Comprendre les implications pour les méthodes diagnostiques et thérapeutiques. Comprendre les risques liés à l'exposition à ces rayonnements et les moyens de s'en protéger.
- Etre capable de réaliser des applications numériques dans des situations réalistes, en biologie cellulaire, physiologie et pathologie.
- Etre capable d'appliquer les notions acquises à des exemples
- Maîtriser les approximations de calcul permettant des approches quantitatives sans calculatrice.

RESPONSABLE P. Walker

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS J-L. Alberini, A. Cochet, A. Lalande, P. Walker

UE4 Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé

crédits ECTS :	4
DURÉE :	30 h CM – 7,5 h ED soit 37,5 h

PROGRAMME

1. Initiation à la métrologie

2. Généralités sur les fonctions numériques à une seule variable
- Dérivées et différentielles et applications

3. Calcul intégral - Primitives
- Valeur moyenne d'une fonction dans le domaine de la santé

4. Étude des fonctions usuelles : fonctions algébriques, logarithmiques, exponentielles et applications
- Représentations graphiques et linéarisation

5. Généralités sur les fonctions numériques à plusieurs variables
- Dérivées partielles - Différentielles partielles et totales - Calculs d'erreur

6. Statistique descriptive : tableaux de distributions de fréquences, représentations graphiques, paramètres statistiques de position et de dispersion *(variables qualitatives et quantitatives)*

7. Notions de probabilité (risques de 1ère et de 2nde espèce)
- Intervalle de confiance pour une moyenne, ou une différence de moyennes
- Comparaison de fréquences – Tests de l'écart réduit et du χ^2
- Comparaison de variances – Test de Fisher
- Comparaison de moyennes – Test de Student

8. Définition de l'épidémiologie
- Indicateurs de santé *(taux, quotients)*
- Enquêtes épidémiologiques
- Risques et facteurs de risque
- Notions d'évaluation

COMPETENCES ACQUISES

- Niveau en maths suffisant pour aborder les Statistiques, la Biophysique, les calculs d'erreur, la modélisation (pharmacologie, galénique, etc.), dans les UE des cursus ultérieurs.
- Bases statistiques et épidémiologiques nécessaires à la compréhension des méthodes d'analyse abordées dans les UE ultérieures - notions essentielles pour avoir un point de vue critique sur les études publiées et analyser des résultats.

RESPONSABLES C. Cachia, C. Quantin

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS A. Bertaut, C. Cachia, A.S. Mariet, C. Quantin

AUTRES INTERVENANTS L. Legrand

UE5

Organisation des appareils et systèmes (2) : Aspects morphologiques et fonctionnels

crédits ECTS :	4
DURÉE :	38 h CM

PROGRAMME

- Introduction à l'anatomie morphologique et à la morphogenèse, morphologie et morphogenèse du système nerveux et de la peau

- Anatomie du thorax, de la colonne cervicale et du membre thoracique

  Les parois du thorax et la colonne cervicale
  Morphologie morphogenèse de l'appareil circulatoire
  Morphologie morphogenèse de l'appareil respiratoire
  Morphologie morphogenèse des os et des articulations
  Ostéologie arthrologie du membre supérieur
  Muscles et nerfs du membre supérieur
  Vascularisation du membre supérieur

- Anatomie de l'abdomen, du pelvis et du membre pelvien

  Les parois de l'abdomen et la colonne lombaire
  Morphologie morphogenèse de l'appareil digestif
  Morphologie morphogenèse de l'appareil uro-génital
  Morphologie morphogenèse des muscles et de leurs annexes
  Ostéologie arthrologie du membre inférieur
  Muscles et nerfs du membre inférieur
  Vascularisation du membre inférieur

COMPETENCES ACQUISES

- Connaissance du vocabulaire médical international utilisé pour désigner les différents organes et les différentes régions du corps humain,
- Appréhension de la morphologie de la morphogenèse des organes, des appareils qui constituent le corps humain,
- Compréhension de la situation et des rapports des structures essentielles du corps humain, applications à l'examen clinique et à l'imagerie médicale.

RESPONSABLES N. Cheynel

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS N. Cheynel

UE6 Initiation à la connaissance du médicament

crédits ECTS :	4
DURÉE :	36 h CM

PROGRAMME

- Histoire et philosophie des sciences, de la médecine et des soins
- Histoire du médicament
- Cadre juridique
- Définitions du médicament et des autres produits de santé
- Cycle de vie du médicament
- Responsabilités des professionnels de santé tout au long du cycle de vie du médicament.
- Règles de prescription
- Bases fondamentales de la pharmacologie : cibles et mécanismes d'action du médicament
- Notions de pharmacocinétique et pharmacodynamie
- Conception des molécules à visée thérapeutique
- Développement galénique. Formes galéniques
- Essais précliniques et cliniques
- La production industrielle, contrôle qualité, assurance qualité
- Aspects sociétaux et économiques du médicament
- Structures de régulation
- Pharmacovigilance et iatrogenèse
- Le bon usage du médicament
- Pharmaco-épidémiologie

COMPETENCES ACQUISES

- Connaissance de la définition légale du médicament et des autres produits de santé
- Connaissance de l'environnement juridique du médicament
- Connaissance du mécanisme d'action des principes actifs, des paramètres pharmacodynamiques et pharmacocinétiques
- Connaissance des formes galéniques
- Appréhension du contrôle de la qualité et de la démarche Assurance qualité lors de la production industrielle du médicament
- Connaissance des grands principes des essais précliniques et cliniques
- Connaissance des structures de régulation du médicament, françaises et européennes
- Connaissance des missions de la pharmacovigilance
- Connaissance de l'iatrogenèse et du bon usage du médicament

RESPONSABLES F. Goirand, O. Chambin

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS

M. Bardou, Fl. Bouyer, O. Chambin, F. Goirand, M. Guerriaud

UE7 Santé, Société, Humanité

crédits ECTS :	8
DURÉE :	57 h CM, 15 h ED soit 72 h

PROGRAMME

1. Sciences Humaines et Sociales
- Les principes du droit de la santé : droits des patients, lois de bioéthique
- La relation soignés-soignants : approche sociologique, approche psychologique

2. L'homme et son environnement
- Origine et classification du monde vivant
- Interactions entre espèces
- Biodiversité des organismes, intéractions avec l'Homme

3. Santé Publique
- La santé et ses déterminants, l'état de santé de la population française
- Les concepts en prévention/promotion de la santé
- Addictologie
- Le système de santé et de soins : définition, organisation et financement

4. Anglais
- Lecture d'un article de vulgarisation médicale en anglais
- Acquisition du vocabulaire de base médical
- Maîtrise des notions grammaticales de base

COMPETENCES ACQUISES

1. Sciences Humaines et Sociales
- Connaître les principes du droit de la santé
- Connaître les grands principes sous-jacents à la relation soignés-soignants

2. L'homme et son environnement
- Intégrer le rôle de l'environnement dans la santé

3. Santé Publique
- Connaître les définitions de la santé et les facteurs qui l'influencent
- Identifier les principaux problèmes de santé des français
- Connaître l'articulation des concepts prévention/promotion de la santé/éducation pour la santé
- Avoir des notions générales sur l'addiction
- Connaître les principes de l'organisation et du financement du système de santé et de soins en France

4. Anglais
- Être capable de lire et de comprendre un article de vulgarisation médicale en anglais
- Être capable d'acquérir le vocabulaire médical de base
- Être capable de maîtriser les notions grammaticales de base

RESPONSABLES C. Binquet, C. Lejeune, L. Maillard

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS
C. Binquet, J-C Chauvet-Gelinier, I. Francois, C. Lejeune, I. Millot, M. Sautour, F. Schepens, B. Trojak

AUTRES INTERVENANTS A. Carnet, L. Bernard, P. de la Grange, M. Evrard, L. Maillard, V. Rouxel-Segaut

UE SPÉCIFIQUE

MÉDECINE

crédits ECTS :	10
DURÉE :	49,5 h CM

PROGRAMME

1 a**. Physiologie I**
(mutualisée M, Ma, MR) ▶ *15 h*

- Introduction générale
- Physiologie endocrinienne
- Nerf et muscle
- Physiologie respiratoire

1 b**. Physiologie II**
(mutualisée M, Ma) ▶ *4 h 30*

- Compartiments liquidiens
- Physiologie rénale

1 c**. Physiologie III**
(mutualisée M, MR) ▶ *12 h*

- Bioénergétique
- Thermorégulation
- Physiologie cardiovasculaire

1 d**. Physiologie IV** ▶ *3 h*

- Physiologie digestive

2. Anatomie de la tête et du cou
(mutualisée M, OD) ▶ *15 h*

- Morphologie morphogénèse des os du crâne et de la face
- La tête et l'articulation temporo-mandibulaire
- Myologie, la tête : muscles masticateurs, de la mimique, de la langue et du plancher de la bouche
- Pharynx, muscles du pharynx, muscles styliens, muscles infra-hyoïdiens et sterno-cléido-mastoïdien
- Les vaisseaux du cou
- Les nerfs crâniens
- Les glandes salivaires
- Larynx, trachée, œsophage cervical
- Thyroïde, parathyroïdes, nerfs récurrents
- Organes des sens, orbite, fosses nasales

COMPETENCES ACQUISES

- Connaître les notions de système et de régulation, l'organisation générale du système nerveux et des systèmes de communication chimique
- Connaître les aspects fonctionnels à l'échelle des systèmes et organes.
- Connaître l'anatomie de la tête et du cou : nomenclature, morphologie, morphogenèse

M : Médecine
Ma : Maïeutique
PH : Pharmacie
MR : Métiers de la rééducation
OD : Odontologie

RESPONSABLES L. Brondel

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS

L. Brondel, M. Georges, C. Guenancia, A. Jacquin-Piques, M. Zeller

AUTRES INTERVENANTS N. Cheynel

UE SPÉCIFIQUE

PHARMACIE

Bases fondamentales des sciences pharmaceutiques

crédits ECTS :	10
DURÉE :	45 h CM et 4,5 h ED soit 49,5 h

PROGRAMME

1. Les médicaments et autres produits de santé ▶ *18 h*
(dont 15h mutualisées PH, OD)

- Les formes galéniques et les voies d'administration des médicaments
- Le contrôle du médicament et autres produits de santé
- Evaluation, environnement juridique et économique du médicament et des autres produits de santé (normes françaises européennes et internationales, institutions)
- Responsabilité pharmaceutique au travers du cycle de vie (de la conception à l'utilisation) du médicament et des autres produits de santé

2. Les sources actuelles et futures du médicament ▶ *6 h*

- Plantes et médicaments
- Synthèse et hémi-synthèse du médicament
- Origine biologique et biotechnologie du médicament

3. Chimie du médicament ▶ *25,5 h dont 4,5 h d'ED*

- Synthèses, mécanismes réactionnels et introduction à la chimie thérapeutique
- Thermodynamique et cinétique chimique

COMPETENCES ACQUISES

- Connaître le médicament en tant que molécule active
- Connaître les formes galéniques et les voies d'administration des médicaments
- Aborder les règles imposées à l'activité pharmaceutique dans l'intérêt de la Santé Publique
- Connaître le circuit du médicament et des autres produits de santé
- Expliquer et prévoir le comportement de la molécule active par sa réactivité chimique
- Connaître les mécanismes réactionnels nécessaires à la synthèse des molécules à visée thérapeutique

M : Médecine **PH :** Pharmacie **OD :** Odontologie
Ma : Maïeutique **MR :** Métiers de la rééducation

RESPONSABLES O. Chambin

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS

N. Desbois, C. Gautheron, C. Gros, M. Guerriaud, A-C. Offer, O. Chambin

UE SPÉCIFIQUE

ODONTOLOGIE

crédits ECTS :	10
DURÉE :	49,5 h CM

PROGRAMME

1. Les médicaments et autres produits de santé
(mutualisée PH, OD) ▶ *15 h*

- Les formes galéniques et les voies d'administration des médicaments
- Le contrôle du médicament et autres produits de santé
- Evaluation, environnement juridique et économique du médicament et des autres produits de santé *(normes françaises, européennes et internationales, institutions)*
- Responsabilité pharmaceutique au travers du cycle de vie (de la conception à l'utilisation) du médicament et des autres produits de santé

2. Anatomie de la tête et du cou
(mutualisée M, OD) ▶ *15 h*

- Morphologie morphogénèse des os du crâne et de la face
- La tête et l'articulation temporo-mandibulaire
- Myologie, la tête : muscles masticateurs, de la mimique, de la langue et du plancher de la bouche
- Pharynx, muscles du pharynx, muscles styliens, muscles infra-hyoïdiens et sterno-cléido-mastoïdien
- Les vaisseaux du cou
- Les nerfs crâniens
- Les glandes salivaires
- Larynx, trachée, œsophage cervical
- Thyroïde, parathyroïdes, nerfs récurrents
- Organes des sens, orbite, fosses nasales

3. Dents et milieu buccal : morphogénèse cranio-faciale ▶ *19 h 30*

- Développement de la tête et du cou
  - Formation et évolution des arcs pharyngés
  - Modelage de la face *(cavité buccale, nez, fosses nasales, palais secondaire)*.
  - Formation des os de la tête et du cou : éléments osseux *(viscérocrâne, neurocrâne, os des organes sensoriels, chondrocrâne…)*
- Formation et devenir des crêtes neurales
  - Mise en évidence des cellules des crêtes neurales (CCNs).
  - Formation, régionalisation et migration des CCNs
  - Différenciation des CCNs *(différentes populations neuronales et non-neuronales)*.
  - Déterminants de la migration des CCNs : initiation de la migration des CCNs, dispersion des CCNs dans l'embryon *(molécules de la matrice extracellulaire, récepteurs à la MEC, molécules d'adhésion intercellulaire, facteurs de croissance)*.
  - Contrôle de la localisation finale des CCNs *(notions de champs morphogénétiques, clones cellulaires, pluripotentialité, prédétermination)*.
- Odontogenèse
  - Les aspects morphologiques.
  - Les interactions épithélio-mésenchymateuses.
  - La régulation moléculaire.
  - La dentinogenèse.
  - L'amélogenèse.
  - La formation de la racine.
  - L'éruption dentaire

COMPETENCES ACQUISES

- Connaître la mise en place et l'organisation du massif facial et des dents.
- Comprendre les mécanismes de fonctionnement de l'appareil manducateur

M : Médecine **PH :** Pharmacie **OD :** Odontologie
Ma : Maïeutique **MR :** Métiers de la rééducation

RESPONSABLES P. Larras

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS

V. Ahossi, P. Larras, L. Loison-Robert

AUTRES INTERVENANTS

O. Chambin, N. Cheynel

UE SPÉCIFIQUE

MAÏEUTIQUE

crédits ECTS :	10
DURÉE :	49,5 h CM

PROGRAMME

1 a**. Physiologie I**
(mutualisée M, Ma, MR) ▶ *15 h*

- Introduction générale
- Physiologie endocrinienne
- Nerf et muscle
- Physiologie respiratoire

1 b**. Physiologie II**
(mutualisée M, Ma) ▶ *4 h 30*

- Compartiments liquidiens
- Physiologie rénale

2. Unité Fœto Placentaire ▶ *13 h 30*

- Développement placentaire
- Echanges transplacentaires
- Fonction endocrine du placenta
- Liquide amniotique
- Immunologie de la gestation
- Circulation fœto placentaire

3. Histologie, anatomie des appareils reproducteurs *(masculin et féminin)*, **différenciation sexuelle, tératogénèse**
▶ *16 h 30*

- Anatomie (organes reproducteurs du petit bassin)
- Différenciation sexuelle
  Aspects descriptifs, hormonaux, génétiques et moléculaires
- Histologie et histophysiologie des appareils reproducteurs mâles et femelles

COMPETENCES ACQUISES

1. Physiologie

- Connaître les notions de système et de régulation, l'organisation générale du système nerveux et des systèmes de communication chimique
- Connaître les aspects fonctionnels à l'échelle des systèmes et organes.

2. Unité Fœto Placentaire :
Être capable :

- de distinguer les éléments d'origine maternelle ou fœtale du placenta
- de décrire la morphologie macroscopique du placenta
- d'expliquer l'évolution de la structure du placenta pendant la grossesse et son incidence sur les fonctions physiologiques fœtales
- d'expliquer la physiologie et la pathologie du liquide amniotique
- de présenter les caractéristiques structurales et fonctionnelles de la circulation fœtale et les propriétés de la barrière hématoplacentaire

3. Histologie

- connaître l'anatomie, l'histologie et la physiologie de l'appareil reproducteur
- connaître les mécanismes moléculaires de la différenciation sexuelle et des éventuelles tératogénèses

M : Médecine **PH :** Pharmacie **OD :** Odontologie
Ma : Maïeutique **MR :** Métiers de la rééducation

RESPONSABLES S. Douvier
PRINCIPAUX ENSEIGNANTS S. Béchoua, S. Douvier, P. Fauque
AUTRES INTERVENANTS L. Brondel, N. Cheynel, S. Falcon-Eicher

UE SPÉCIFIQUE

MÉTIERS de la RÉÉDUCATION

crédits ECTS :	10
DURÉE :	49,5 h CM

PROGRAMME

1 a. Physiologie I
(mutualisée M, Ma, MR) ▶ *15 h*

- Introduction générale
- Physiologie endocrinienne
- Nerf et muscle
- Physiologie respiratoire

1 c. Physiologie III
(mutualisée M, MR) ▶ *12 h*

- Bioénergétique
- Thermorégulation
- Physiologie cardiovasculaire

3. Métiers de la rééducation
▶ *22 h 30*

- Cours introductif
- Introduction à la psychologie
- Kinésithérapie
- Ergothérapie
- Psychomotricité
- Orthophonie
- Neuropsychologie
- Autres métiers de la rééducation

COMPETENCES ACQUISES

- Connaître les décrets de compétences, les différents types d'exercice, techniques de rééducation au travers de situations pathologiques courantes
- Coordination des intervenants en rééducation, exemples de prise en charge pluridisciplinaire

RESPONSABLE J-M. Casillas

PRINCIPAUX ENSEIGNANTS J-M. Casillas, J-C Chauvet-Gelinier, J. Cluzel, J-P Didier, A. Gouteron, J. Lobbe, C. Le Moteux, C. Traverse, G. Wauquiez

AUTRES INTERVENANTS L. Brondel, N. Cheynel

Le Tutorat des Étudiants en santé de Dijon (TeD) est une association étudiante qui propose GRATUITEMENT une préparation au concours de PACES.

Que propose-t-il ?

Le TeD vous donne accès à plusieurs services pour vous aider tout au long de votre année :
- des entraînements type concours hebdomadaires.
- des séances tutorat pour revenir sur les points importants des cours.
- des permanences administratives tous les jours pour répondre à vos besoins.
- un concours blanc organisé pour chaque semestre.

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous GRATUITEMENT sur **www.ted21.fr** rubrique « inscriptions ».

Le TeD prend en charge la pré-rentrée qui aura lieu **du 27 au 31 août 2019.**

À cette occasion, vous aurez la possibilité d'obtenir votre carte d'étudiant, pour les primants. Durant cette semaine, le TeD vous proposera également des cours magistraux, des Enseignements Dirigés en petits groupes, des cours de méthodologie, une visite du campus, et une présentation des associations.

VOTRE CARTE D'ÉTUDIANT NE VOUS SERA REMISE QUE SI VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF EST À JOUR.

CONTACT : tutorat.sante.dijon@gmail.com

RESPONSABLE UNIVERSITAIRE DU TUTORAT

- Validation de la désignation des tuteurs étudiants
- Référent pour les enseignants responsables de disciplines et les tuteurs étudiants

CONTACT :
Responsable Universitaire du tutorat : stéphanie LEMAIRE
stephanie.lemaire@u-bourgogne.fr

REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS *au comité pédagogique et conseil UFR*

Titulaires Médecine	Suppléants	Titulaires Pharmacie	Suppléants
Pauline ROBARD	Céline KRATTLI	Pierre DEGOUSÉE	Théoline FEVRE
Maxime BINET	Valentin BANNHOLTZER	Élodie MARIVET-MUGGEO	Quentin BOUVET
Nicolas RENARDET	Gauthier TOUTAIN	Thomas DEBIEF	Justine GUICHARD
Florie SULLEROT	Nina CUAZ	**Titulaires Maïeutique**	**Suppléants**
Maud ANDRÉ	Anne-Laure MUTIN	Laura SCHILL	Camille DUBOIS
Simon WINLING	Mathieu LHOUMEAU		

Associations étudiantes

TED Tutorat des Etudes de Santé de Dijon	tutorat-dijon@hotmail.fr	
CEMD Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon	http://cemd21.free.fr	03 80 39 33 69
CEMU Centre d'Editions Médicales Universitaires	cemu.dijon@gmail.com	03 80 39 33 70
Comité de Gestion de la Cafeteria (*service de restauration rapide pendant la période des cours)*		
ABEP Association Bourguignonne des Etudiants en Pharmacie	abep.pharmaciedijon@gmail.com	03 80 39 32 50
AESF Dijon Association des Sages-Femmes de Dijon	aesfdijon@gmail.com	
ADEK Association Dijonnaise des Étudiants Kinés	secretariat.adek@gmail.com	

Règlement intérieur

Les cours ont lieu dans les amphithéâtres Aristote, Platon, Courtois et salle 009

Pendant les cours, les étudiants sont invités à rester à leur place et ne pas circuler dans les amphis afin de ne pas gêner l'audition et la vision des cours des autres étudiants.

Une vidéosurveillance permet de visualiser les perturbateurs éventuels qui pourront être convoqués par la commission disciplinaire de l'université de Bourgogne.
Ils risquent une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de l'établissement.

L'introduction de boissons et aliments dans les amphis est **INTERDITE**.

La Scolarité définit une rotation des étudiants pour la salle 009 et amphi Courtois en début d'année. Seuls les étudiants mentionnés sur les listes sont autorisés dans la salle. Des contrôles seront effectués régulièrement.

ARISTOTE | PLATON

Les portes des amphis sont ouvertes à 7 h 20.

2 AGENTS DE LA FACULTÉ sont présents pendant les heures d'ouverture :

- 1 agent technique audiovisuel [chargé de la surveillance des 2 régies]
- 1 agent de surveillance
  [chargé de la sécurité et de vérifier ponctuellement l'inscription en PACES des étudiants présents dans le bâtiment.]

Les portes sont fermées pendant la diffusion des cours afin d'éviter les perturbations extérieures. Elles sont ouvertes pendant les intercours. En cas d'urgence les portes sont débloquées immédiatement.

A l'issue du dernier cours, les locaux doivent être libérés rapidement, les portes étant fermées 1/4 d'heure après la fin de la diffusion.

RÈGLEMENT

Relatif aux épreuves du CONCOURS de MÉDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE, MAÏEUTIQUE ET MÉTIERS DE LA RÉÉDUCATION

(sous réserve de modifications ultérieures)

1. ENTRÉE DES CANDIDATS DANS LA SALLE

À leur arrivée, les étudiants doivent présenter leur carte d'étudiant ou une pièce d'identité avec photographie. La carte doit rester devant eux pendant toute la durée de l'épreuve.

Ils s'installent obligatoirement à la place qui leur a été attribuée.

Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après ouverture des enveloppes contenant les sujets.

2. DEROULEMENT DES EPREUVES

Les candidats ne doivent utiliser que les feuilles distribuées par les surveillants.

Sont strictement interdits :
- le correcteur (blanc)
- les calculatrices
- les téléphones portables
- tout dispositif électronique (notamment lecteur MP3, iPod et tout objet connecté)
- les casques antibruit, couvre-chefs et autres tissus couvrant les oreilles
- toute communication entre étudiants
- toute introduction, utilisation, échange de documents personnels ou matériels non autorisés.

Après ouverture des sujets, les candidats ne sont pas autorisés à se déplacer et à quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve.

Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et qu'une seule fois au cours de la même épreuve. Ils doivent remettre leur copie au surveillant qui la leur restituera à leur retour. Une personne accompagnera l'étudiant à l'extérieur de la salle.

La fin de l'épreuve est annoncée par le responsable. Les étudiants doivent cesser impérativement de composer et poser tout instrument d'écriture et de correction, rendre leurs copies même blanches aux surveillants et émarger le bordereau de remise des copies.

A la fin de chaque épreuve, les étudiants ne peuvent quitter la salle d'examen qu'après autorisation du responsable de l'épreuve, et vérification du nombre de copies rendues.

3. FRAUDES

Toute fraude (ou tentative de fraude) commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, peut entraîner la nullité de l'épreuve correspondante ou peut entraîner la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours pour l'intéressé.
Elle peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

2.5 FRAUDES AUX EXAMENS

2.5.1 mesures de prévention des actes de fraude

Une surveillance active et continue, avec observations fermes si nécessaire, constitue un moyen efficace de dissuasion.

Les surveillant.e.s doivent rappeler, au début de l'épreuve, les consignes suivantes :

- il est strictement interdit de communiquer entre candidat.e.s ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve ;
- tout appareil électronique et/ou de communication à distance est interdit (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, messagerie, agenda numérique, montre connectée, traducteur électronique, etc.) ;
- toute fraude (ou tentative de fraude) commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, peut entraîner pour l'intéressé.e, la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours. Elle peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller de la nullité de l'épreuve à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de se présenter à tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

2.5.2 conduite à tenir en cas de fraude

PAR LES SURVEILLANT.E.S :

En cas de fraude (flagrant délit ou tentative), le/ la surveillant.e. responsable de la salle devra :

- prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation de l'étudiant.e à l'examen (sauf cas particulier visé ci-dessous) ;
- saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
- dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillant.e.s ET par le ou les auteur(s) de la fraude. De plus l'étudiant.e est en droit (et il faut le lui rappeler) d'écrire sur le procès-verbal et peut, si on lui en refuse le droit, ne pas signer le procès-verbal. En cas de refus de contresigner, mention en sera portée sur le procès-verbal ;
- porter la fraude à la connaissance du/de la Président.e. de jury et du Directeur-trice de la composante qui pourront la soumettre à la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Cas particulier : en présence de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le/la Président.e du jury ou le Directeur.trice de la composante, ainsi que par le/la responsable de la salle.

PAR LE JURY :

Dans l'hypothèse la plus fréquente où le/la candidat.e n'est pas exclu de la salle d'examen, sa copie est traitée comme celle des autres candidat.e.s et le Jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour tout.e autre candidat.e. Toutefois, aucun certificat de réussite, ni de relevé de notes ne pourra lui être délivré avant que la formation de jugement ait statué.

2.5.3 instruction de la fraude

L'instruction de la fraude relève de la compétence **exclusive** de la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Son/ Sa Président.e est saisi.e de la fraude : il/elle reçoit le rapport détaillé des faits et les pièces justificatives puis transmet copie de ce rapport à chacune des personnes poursuivies.

2.5.4 sanctions

L'administration d'une sanction disciplinaire relève de la compétence **exclusive** de la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Hygiène et Sécurité - Qualité de Vie

LA SÉCURITÉ DE CHACUN EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Vous entrez dans un bâtiment de l'université de Bourgogne, établissement recevant du public, classé en première catégorie (+ de 1500 personnes).

VOTRE SÉCURITÉ PERSONNELLE DÉPEND DU COMPORTEMENT DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU BÂTIMENT.

Votre vigilance doit être permanente quant aux différents types de risques : incendie, électrique, chimique ou biologique dans les laboratoires...

D'importants travaux de Sécurité Incendie ont été réalisés et se poursuivent dans le bâtiment Médecine-Pharmacie.

Le local d'accueil («loge») est le point central des informations concernant l'Hygiène et la Sécurité : des consignes précises y sont affichées ou disponibles.

Des plans d'évacuation actualisés sont apposés dans les différents étages du bâtiment et des exercices d'évacuation sont organisés avec l'aide des personnels chargés d'évacuation, connaissant les consignes et le rôle qu'ils ont à jouer.

Une sensibilisation large de l'ensemble des usagers est nécessaire.

Nul étudiant non autorisé ne peut être présent dans les locaux hors des heures d'ouverture sans la présence d'un veilleur.

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'UFR

de **7h** à **19h** du lundi au vendredi
de **7h** à **17h** le samedi
Horaires aménagés pendant les périodes de vacances

DANS UN REGISTRE COMPLÉMENTAIRE, POUR VOTRE QUALITÉ DE VIE :

- Respectez la propreté des locaux en utilisant notamment les poubelles installées dans les salles et les halls.
- Ne procédez pas à des affichages sauvages : des kiosques et panneaux sont installés à cet effet ; vous pouvez demander des surfaces d'affichage supplémentaires à l'accueil.

Il est interdit de fumer
dans l'enceinte du bâtiment Médecine-Pharmacie,
dans les amphis Aristote et Platon
et dans la salle d'examen

(Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006)

Avis aux fumeurs : *Des bacs à sable extérieurs, situés devant les 2 entrées principales sont destinés à récupérer les mégots*

BIBLIOTHEQUES
UNIVERSITAIRES

la BU : un lieu pour travailler, se former emprunter des documents, faire des recherches...

La BU Santé est située au rez-de-chaussée de l'UFR, face à l'amphithéâtre Bataillon.

En plus de ses 15 modèles anatomiques et de ses 2 imprimantes-photocopieurs-scanners, la BU propose :

- de **20 ordinateurs en libre-accès**
- de **40 000 ouvrages**, livres en libre-accès ou en magasin
- de **300 revues** dont 16 abonnements en libre-accès
- de **2 000 revues biomédicales** en ligne
- de **9 000 thèses de Médecine-Pharmacie** soutenues à Dijon

La BU Santé est ouverte du **lundi au vendredi de 8h30 à 19h** et le **samedi de 9h à 12h**.

Vous avez accès également à la BU Droit-Lettres, qui est ouverte le lundi, le mardi et le mercredi jusqu'à 22h, le jeudi et vendredi jusqu'à 20h et le samedi jusqu'à 18h.

La BU Santé, c'est également un lieu qui organise des formations à la recherche documentaire.

Retrouvez-nous sur : **http://bu.u-bourgogne.fr**

Suivez-nous sur

À la rentrée, pensez aux ateliers !

Plan du Campus

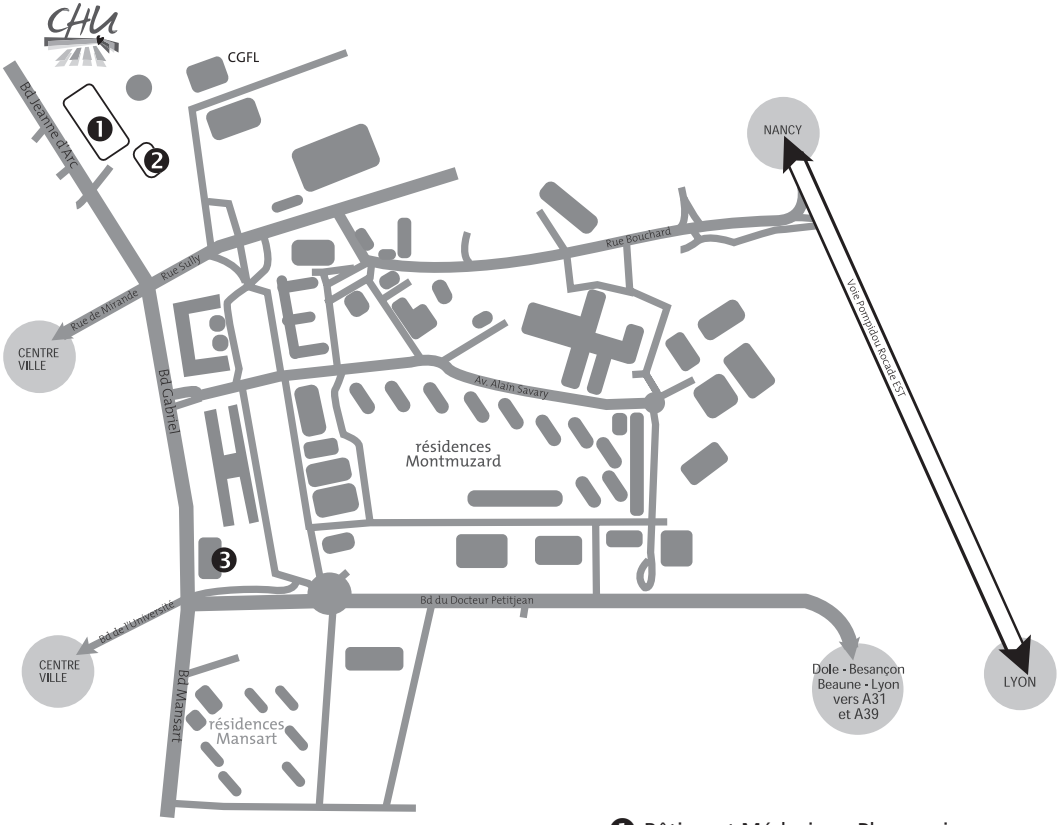

1. Bâtiment Médecine - Pharmacie
2. Salle d'examens
3. Amphis Aristote Platon

UFR des SCIENCES de SANTÉ

7, BD JEANNE D'ARC

BP 87900 - 21079 DIJON CEDEX

T 03 80 39 32 00 - **F** 03 80 39 33 00

http://sante.u-bourgogne.fr

© infographie, UFR des Sciences de Santé de Dijon